

Comité technique local du 5 mai : « Dialogue social » : jusque là, il n'y avait pas beaucoup de social. Il n'y aura plus de dialogue !

Toulouse, le 5 mai 2017

Le candidat Hollande s'était fait, lors de sa campagne électorale de 2012, le chantre du « dialogue social » qu'il promettait d'inscrire dans la constitution.

De l'article 49-3 pour faire adopter la loi « anti travail » à la loi Macron en passant par le PPCR imposé au mépris du vote majoritaire des organisations syndicales, son mandat se sera déroulé dans le déni de ce dialogue dit « social ».

Avant de quitter la scène politique, la ministre de la fonction publique et ses exécutants préparent le dialogue social pour son successeur en harmonisant (à la baisse bien sûr !) les droits des représentants des personnels à la DGFIP.

La CGT (comme Solidaires) a boycotté la première convocation de ce comité technique sur ce point et sur le sujet de l'accueil sur rendez-vous. **Nous avons demandé au directeur régional de retirer ces deux sujets de l'ordre du jour.** Voici la réponse qui nous a été apportée :

Bonjour Madame Bolognesi,
je prends acte de vos positions. Tous les points de l'ordre du jour seront examinés en deuxième convocation, le 5 mai prochain.
Cordialement
Jacques Marzin

Devant ce nouveau refus de retirer ces points et puisque les autres points à l'ordre du jour ne sont pas soumis au vote, la CGT, seule, a décidé de boycotter cette 2^e convocation.

Nous avons déjà publié notre analyse de ces sujets et expliqué en détail les raisons qui nous ont conduit à boycotter la première convocation.

http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/doc/ctl25042017_analyse_cgtfpub31def.pdf

http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/doc/ctl25042017_boycott_cgtfpub31def.pdf

Le règlement intérieur devant « être adopté en l'état sans ajout ni modification », selon la note RH1A du 3 février 2017, la CGT a décidé de rester ferme devant ce qui constitue un recul considérable des droits des personnels.

Rappelons une fois encore que le **taux de participation aux élections professionnelles** avoisine les **90 %**. Ceci a une signification profonde du rôle que les collègues de notre administration donnent à leurs représentants dans les différentes instances.

La CGT accorde une importance capitale au mandat donné par les personnels aux représentants élus.

Diviser par deux le temps alloué à préparer les dossiers et rendre compte de notre mandat revient à bafouer la démocratie et piétiner le dialogue dit « social ».

La CGT ne siégera donc pas à ce CTL pour marquer fermement son opposition à ce déni de démocratie.

Le contexte national actuel renforce notre choix.

